

L'honorable député de Rouville, et ceux qui étaient quelque peu au courant de ce qui se passait dans le département des Postes, savait que depuis longtemps, les compagnies de chemin de fer prétendaient avec insistance que les prix payés par le ministère étaient insuffisants pour les rémunérer des services rendus au pays. Si une compagnie de chemin de fer est au service du Gouvernement, je ne vois pas pourquoi elle serait moins payée que si elle était au service d'une compagnie ou d'un particulier. Si mes amis de l'opposition veulent seulement se donner la peine d'examiner les taux qui sont payés aux compagnies de chemin de fer aux Etats-Unis, ils constateront que les prix que nous payons à l'heure actuelle, au Canada, sont loin d'être extravagants. Ces taux ont été sanctionnés par le Parlement, car, depuis que cet arrangement a été conclu entre les compagnies de chemin de fer et le Gouvernement, les crédits, si je ne fais erreur, ont été deux fois soumis à l'examen de la Chambre et les taux de ce service des postes ont été jugés raisonnables.

M. TURRIFF : Mon honorable ami, le ministre des Postes, a établi que, pendant des années, les compagnies de chemin de fer ont insisté auprès de l'administration postale pour qu'elle augmenté la rémunération accordée pour le transport des dépêches, mais que l'ancien gouvernement avait toujours refusé de faire droit à leurs demandes.

Le département auquel préside mon honorable ami, au cours des deux ou trois dernières années, a pris sur lui d'accorder aux compagnies de chemin de fer l'augmentation qu'elles demandaient.

Le ministre a prétendu qu'il n'y a pas de raison au monde, pour que les compagnies de chemin de fer reçoivent des prix moins élevés lorsqu'elles travaillent pour le compte du Gouvernement que lorsqu'elles travaillent pour le compte des particuliers.

Il ne devrait jamais perdre de vue que les chemins de fer exploités par les compagnies, ont été construits pour une bonne moitié avec l'argent du peuple canadien et qu'avant cette dernière augmentation ces compagnies recevaient déjà des subventions assez avantageuses. Tout de même, afin de prouver sa bonne volonté à ses amis, les compagnies de chemins de fer, le département des Postes, à l'administration duquel préside l'honorable ministre, en ce moment, a permis sous le règne de son prédécesseur, que les compagnies de chemins de fer reçussent cette forte augmentation,

grâce à laquelle le pays est appelé à verser annuellement à ces compagnies à peu près \$1,200,000 de plus que par le passé.

Le ministère prétend, en outre, que cette augmentation n'est nullement due à l'établissement de la poste aux colis, mais qu'elle est imputable au transport d'effets postaux autres que des colis. Le ministre, à mon sens, fait fausse route en tentant de rejeter toute la responsabilité de cette augmentation des tarifs de transport sur les épaules du Parlement. La responsabilité en toute cette affaire doit retomber sur les épaules du département à l'administration duquel il préside en ce moment. De ce seul chef, le ministère des Postes a augmenté les dépenses du pays de \$1,200,000 par année. Il est inutile pour le ministre d'essayer d'échapper à la responsabilité qui lui incombe; c'est le département des Postes qui a conclu cet arrangement; il lui faut le respecter. Pourtant, depuis des années, les compagnies de chemin de fer demandaient cette augmentation, mais jamais elles n'ont pu l'obtenir tant que le parti libéral a occupé les banquettes ministérielles.

M. EDWARDS : Et pourtant, aussi, les compagnies de chemin de fer ont obtenu cette augmentation sans que nos amis de la gauche aient ouvert la bouche pour s'y opposer.

L'hon. M. CASGRAIN : L'honorable député affirme que les chemins de fer qu'exploitent les compagnies ont été construits en grande partie avec l'argent du peuple canadien, et que puisqu'elles ont reçu des subventions, elles devraient transporter les dépêches à meilleur marché que s'il en était autrement. Je ne puis partager l'opinion de l'honorable député à cet égard. Nous avons accordé des subventions pour les constructions de ces chemins de fer en considération des services que ces compagnies seraient appelées à rendre au public en général. Il n'est jamais venu à l'esprit de qui que ce soit, j'en suis certain, lorsque le Parlement accorda ces subsides, et je ne pense pas que ce soit l'opinion du peuple canadien, à l'heure actuelle, que si pour des raisons d'intérêt public les compagnies de chemins de fer ont reçu des subventions, on devrait les obliger à transporter les effets postaux, les marchandises ou quoique ce soit pour le compte du Gouvernement du Canada à des taux moindres que ceux qu'elles exigent d'un particulier ou d'une compagnie.

Naturellement, je dois m'en rapporter à la Chambre à ce sujet, mais voilà ce que je pense, et il me semble que le public en gé-